

# 5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **Compagnie d'Assurance XL Limitée (nom utilisé au Québec par XL Insurance Company Limited)**

Avis de modification de permis

*Loi sur les assurances, c. A-32*

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 28 octobre 2014, le permis de l'assureur Compagnie d'Assurance XL Limitée (nom utilisé au Québec par XL Insurance Company Limited) aux seules fins d'y substituer son nom pour celui de Compagnie d'assurance XL (nom utilisé au Québec par XL Insurance Company SE). L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, sous son nouveau nom, dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

Le fondé de pouvoir au Québec est monsieur René Vallerand de Donati Maisonneuve, dont la place d'affaires est située au 625, avenue du Président-Kennedy Ouest, Bureau 1111, Montréal, Québec, H3A 1K2.

Le siège de l'assureur est situé à XL House, 70 Gracechurch Street, London, United Kingdom, EC3V 0XL.

Fait le 31 octobre 2014

Autorité des marchés financiers

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information